



Nantes, le 26 JUIN 2007

Direction Générale
Adjointe des Équipements

Direction des Infrastructures

Sous-Direction des Etudes
Service Etudes Générales

Référence : SEG/VBJ/HL/L2L7048

Affaire suivie par :
Valérie BREHIER-JAUNATRE

Tél. 02 40 99 12 71

Monsieur Lucien BRUNEL
Président
Association « La Huppe du Paradou »
8, allée des Mûriers
44760 LA BERNERIE-EN-RETZ

Objet : Z.A.C. de « La Rogère » et itinéraire cyclable « Vélocéan »
Commune de La Bernerie-en-Retz

Vos références : Votre lettre du 25 janvier 2007

Monsieur le Président,

Par lettre citée en référence, vous m'avez alerté sur le projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté de « La Rogère » dont le plan d'aménagement prévoit des voies de circulation longeant ou coupant l'itinéraire Vélocéan, réalisé sur la commune de La Bernerie-en-Retz.

La section concernée sur le secteur de « La Rogère » est aménagée en site protégé pour les cyclistes. Il conviendra, donc, de préserver cet aspect en veillant à ce que la voie de circulation soit indépendante et séparée de la voie cyclable. Par ailleurs, le tracé semblant également coupé par ces nouvelles voies, je serai très attentif aux aménagements nécessaires à mettre en place aux intersections afin de veiller à la sécurité des cyclistes empruntant cet itinéraire.

Je vous informe que je formulerai officiellement ces remarques dans mon avis concernant le dossier de création de cette Z.A.C., adressé à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire. A cette occasion, je solliciterai une réunion de travail technique avec la mairie de La Bernerie-en-Retz afin d'étudier l'ensemble de ces points.

Telles sont les informations que je suis en mesure de vous apporter sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil général
Pour le Président du Conseil Général,
Le Vice-Président délégué


Bernard DENIAUD